

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 03 10 2024**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**2024-28- ENVIRONNEMENT (8,8) – ADHÉSION DE LA CC2T À ATMO GRAND EST**

**DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2024**

**DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u><b>Étaient présents :</b></u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe ( ayant la procuration de GASPAR Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u><b>Étaient excusés :</b></u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAR Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u><b>Avis de procuration :</b></u>	13 avis de procuration
<u><b>Avis de suppléance :</b></u>	2 avis de suppléance
<u><b>Secrétaire de séance :</b></u>	Fabrice DE SANTIS
<u><b>Nombre de présents :</b></u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u><b>Nombre de votants :</b></u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

## **CONTEXTE**

ATMO Grand Est a été sollicitée par une association du Toulinois (ATPCV) pour alerter sur la qualité de l'air et la nécessité de mesurer les impacts des projets engagés sur le territoire.

La prise en compte et l'amélioration du cadre de vie étant une des composantes du Plan Climat de la CC2T, l'engagement d'une action de mesure et d'analyse de la qualité de l'air est totalement pertinente.

En outre, ATMO Grand Est a initié une stratégie « Agglomération » qui, par des campagnes de mesures spécifiques, poursuit l'amélioration des connaissances et l'identification de l'exposition des populations en zone urbaine. L'idée est de mener des campagnes sur les territoires où se combinent des émissions de polluants importantes associées au trafic routier, aux chauffages domestiques et une densité de population importante résidant aux abords des axes de circulation et dans les quartiers concernés. La ville de Toul et ses alentours sont concernés par cette stratégie « Agglomération » pour l'année 2024.

Après une période d'échanges entre les techniciens et les élus, sur la pertinence des emplacements identifiés, les unités mobiles de mesures ont été installées à la fin du mois de juillet 2024. Les branchements ont ensuite été effectués et la prise de mesure a débuté fin août 2024.

## **MISSIONS ET FONCTIONNEMENT D'ATMO GRAND EST**

Parmi ses principales missions, l'association ATMO Grand Est assure la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et l'environnement. Leurs capacités techniques permettent aussi la modélisation des épisodes de pollution afin de répondre à une mission de prévention auprès de la population. ATMO Grand Est a un rôle essentiel d'information et de sensibilisation du grand public.

Association à but non lucratif, ATMO Grand Est est décrite comme un observatoire expert et participatif focalisé sur les enjeux air, climat, énergie et santé. La gouvernance de cette association est assurée par une logique participative : on retrouve quatre collèges permettant la prise de décision (associations, élus, acteurs économiques, représentants des services de l'Etat).

ATMO Grand Est est financée par des subventions de l'Etat, l'adhésion des collectivités et l'adhésion des industriels (acteurs économiques).

## **L'ADHÉSION DE LA CC2T À ATMO GRAND EST**

L'adhésion de la CC2T à ATMO Grand Est présente plusieurs intérêts.

D'une part, la CC2T contribue financièrement dans le cadre du pacte associatif à la surveillance régionale et aux actions de sensibilisation et d'information au public. Cela contribue à la cohérence territoriale de la démarche.

D'autre part, la CC2T aura l'opportunité de participer aux réunions du collège « Collectivités locales » ce qui permet une implication encore plus concrète dans l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Enfin, la CC2T pourra bénéficier de nombreux services et prestations proposés par ATMO Grand Est à savoir : l'élaboration d'un plan d'actions spécifique à la collectivité, un degré d'information privilégié (veille scientifique et réglementaire), l'accès à des données détaillées pour un bilan air-climat-énergie territorial annuel, des actions visant l'analyse de la qualité de l'air en intérieur (crèches, écoles, ERP...) des invitations aux formations, etc.

L'adhésion est annuelle et basée sur l'année civile. Ainsi, le délai laissé entre l'accord du conseil communautaire, le cas échéant, et le mois de janvier 2025, permettra à ATMO Grand Est d'élaborer un plan

d'actions spécifiques au territoire en vue d'optimiser les actions visant la qualité de l'air et le cadre de vie de la population.

### **ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Au regard des enjeux et des recommandations concernant la qualité de l'air, les polluants suivis seront ceux qui sont majoritairement issus des secteurs du transport routier et du résidentiel-tertiaire à savoir : le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et les particules PM<sub>10</sub> (diamètre inférieur à 10 microns) et PM<sub>2,5</sub> (diamètre inférieur à 2,5 microns).

Basé sur un barème échelonné selon le nombre d'habitants du territoire, le montant de l'adhésion à ATMO Grand Est sera de l'ordre de 8 924€ pour l'année 2025 (montant informatif à ce stade).

Vu l'avis de la commission des maires du 25 septembre 2024,

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- **Valider l'adhésion à l'association ATMO Grand Est ;**
- **Autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres Toulouses à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,

Fabrice CHARTREUX